

----- Message original -----

**Sujet :** [INTERNET] Tr : Enquête d'utilité publique

**De :** MURIEL LE FOURN

**Pour :** pref-consultation@finistere.gouv.fr <pref-consultation@finistere.gouv.fr>

**Date :** 18/09/2023 14:53

---

**De :** didier lennon <didierlennon@outlook.fr>

**Envoyé :** lundi 18 septembre 2023 05:42

**À :** didier lennon

**Cc :**

**Objet :** Enquête d'utilité publique

Monsieur le Préfet

Objet: Îlot Cheminant

#### 1 BESOINS

- Beaucoup de projets déjà en cours à Saint-Renan, bien au-delà du périmètre des objectifs PLH: 66 logements/an; pendant plus de 2 ans; dans un avenir concurrentiel avec l'îlot cheminant; une capacité de plus de 500 logements (objectifs du PLH pendant 7 ans)
  - Bien neuf qui reste à la vente, de nombreux logements vacans au centre-ville.
  - Des solutions alternatives nombreuses existent kerzouar, Pen Ar C'Hoat, Mengleuz...
  - En quoi le centre-ville sera gagnant? Le projet a t-il été inscrit dans une réflexion globale sur la centralisé de Saint-Renan (avenir des commerces, voies piétonnes, douces, place de la voiture, îlot de verdure, jardin, habitat...)?
  - 2 PROJET: flou, mal défini, trompeur
  - Pas de véritable projet, évolution constante du cahier des charges (la preuve plusieurs scénarios sont évoqués en 2022 )
  - Un seul véritable objectif affiché (différent d'un véritable projet): maîtriser le foncier pour proposer à un promoteur.
  - Le maire évoque la volonté de << faire quelque chose >>
  - Un contre projet a été proposé par trois propriétaires en lien avec un promoteur BARRAINE en 2021.
  - Il prévoyait 29 logements, commerces, respect des lieux, compromis validés par tous les propriétaires, maintien des arbres, voies douces, jardin partagé.
  - REFUSE par le maire car pas assez de logement.....
  - 20 % de logement sociaux: c'est la loi! ET cela veut dire 80 % de logements libres à l'accession( riche ou pauvre, tout âge...)
- Seul certitude le promoteur en profitera. Il s'agit donc d'une expropriation à des fins privées .
- Dans le SRA, une vue d' << artiste >> montre que pourrait être le projet final: beaucoup de béton dans le centre-ville historique et une seule toiture végétalisée comme caution verte.

-Quelle confiance accordée aux promesses de conservation des murs et des murets, alors que la dimension du projet ne permettra pas ces types de promesses n'ont pas été détenus par le projet de la zone de la clinique?

3 CADRE DU PROJET: au cœur de l'hyper- centre de la vie d'historique avec un îlot de verdure. -Poumon vert du centre-ville très dense, îlot de fraîcheur non pris en compte le monde a changé depuis 2014 pas de prise en compte.

-Le monde a changé depuis 2014: pas de prise en compte dans le projet.

-Quid réflexion espace vert et arbres alors que l'on souhaite loger des personnes âgées?

--Artificialisation des sols.

-Dans le périmètre du bâtiment classé monument historique: quelle est la prise en compte?

#### 4 EXPROPRIES

Atteinte à la propriété privée exécutives par rapport à l'intérêt général.

Pressions subies et stress des propriétaires.